



Réseau Sortir du nucléaire

Newsletter de la Surveillance Citoyenne des Installations Nucléaires du 22 au 31 octobre 2023

*On vous a transféré cette newsletter et vous souhaitez vous abonner ? Rien de plus simple !
Envoyez un mail vide à rezo-scin-subscribe@sortirdunucleaire.org*

Les incidents

Bugey : Les intempéries provoquent une inondation

Feuilles et branches bouchent le canal de rejet, l'eau reflue dans les installations

Le 30/10/2023

La centrale nucléaire de Bugey a annoncé que l'eau est montée dans l'installation nucléaire dimanche 29 octobre 2023. En raison du vent et de fortes pluies, feuilles et branches ont obturé le canal par où le site rejette ses eaux chaudes dans le Rhône.

[Lire notre article en ligne](#)

France : Gravelines : Difficultés de maîtrise de la réaction nucléaire

Grappes de commande bloquées et mauvais dosage du bore

Le 30/10/2023

Alors que le réacteur 3 de la centrale nucléaire de Gravelines (Hauts-de-France) était en phase de redémarrage, certaines barres de commande insérées dans la cuve se bloquent. EDF doit alors jouer sur la concentration en acide borique pour maîtriser la puissance du réacteur. Mais l'industriel n'arrivera pas à le faire dans le temps réglementaire.

[Lire notre article en ligne](#)

Saint Laurent : [Les événements déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire en septembre 2023](#) (niveau 0)

Publié le 25/10/2023

1 événement significatif en lien avec le domaine de la sûreté a été déclaré en septembre 2023 par la direction de la centrale de Saint-Laurent à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Il a été classé au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7. (...)

3 événements significatifs en lien avec le domaine de la radioprotection ont été déclarés en septembre 2023 par la direction de la centrale de Saint-Laurent à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Ils ont été classés au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7. (...)

Les actus de l'ASN

[Protection des installations nucléaires face au risque incendie : la France remet à l'ENSREG son rapport national d'évaluation](#)

Publié le 31/10/2023

La directive européenne 2014/87/Euratom sur la sûreté nucléaire ^[1] prévoit la réalisation, tous les six ans, d'un examen par les pairs des installations nucléaires de chaque État membre sur un thème spécifique.

Le premier examen thématique, lancé en 2017, avait pour thème la gestion du vieillissement des réacteurs nucléaires. Il a donné lieu à la publication par la France d'un rapport national qui a abouti à un plan d'action dont les conclusions ont été présentées dans un rapport de clôture national.

L'ensemble des documents issus de cet exercice est disponible sur asn.fr

En 2023, un deuxième cycle d'examen par les pairs a été lancé avec pour thème la gestion des risques liés à l'incendie. La réalisation de cet exercice est encadrée par un cahier des charges établi par le



Réseau Sortir du nucléaire

Groupe des autorités de sûreté nucléaire européennes (ENSREG), s'appuyant sur des spécifications techniques rédigées par l'Association des autorités de sûreté nucléaire des pays d'Europe de l'ouest (WENRA).

Conformément aux dispositions en vigueur, l'ASN a remis le rapport national de la France à l'ENSREG en octobre 2023 et le publie sur son site Internet.

Ce rapport couvre dix installations nucléaires représentatives des réacteurs nucléaires en activité, des installations du cycle du combustible et des installations en démantèlement.

À la suite de la publication du rapport de chaque État membre, une revue croisée des rapports nationaux destinée à interroger mutuellement les dispositions déployées par les exploitants et leur appréciation par les autorités de sûreté débutera en 2024.

En savoir plus :

[Safety assessment of fire protection of nuclear facilities. French report. \(PDF - 1.71 Mo \)](#)

[Spécifications techniques de WENRA \(PDF - 1.46 Mo \)](#)

[Cahier des charges ENSREG \(PDF - 929.42 Ko \)](#)

Les actus de l'IRSN

[Audition du Directeur général de l'IRSN du 25 octobre 2023 devant la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale](#)

Le 27/10/2023

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire a une pratique rigoureuse et intègre des relations avec le parlement et les décideurs publics.

Sur l'enregistrement de l'IRSN et la déclaration de ses activités auprès de la HATVP

Dans le cadre de ses activités d'expertise, l'IRSN intervient auprès de décideurs publics en tant qu'expert public dans le cadre de la gouvernance des risques nucléaires et radiologiques. (...)

Sur le recours à l'externalisation

Afin de privilégier l'attribution des effectifs aux activités « cœur de métier » de l'IRSN (expertise, recherche), l'Institut a souhaité recourir à une prestation d'appui externe aux relations parlementaires et institutionnelles. Elle consiste en une veille législative et réglementaire, à l'organisation d'événements et en une aide à la transmission des notes d'information de l'Institut aux parlementaires. (...)

Sur la déclaration HATVP du prestataire

Cette déclaration concerne la période d'avril 2022 à mars 2023. Durant cette période, parmi les sujets développés figuraient la présentation et l'explication de la gouvernance du contrôle de la sûreté nucléaire qui repose sur le système dual. (...)

Les actus d'EDF

Belleville :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 23/10/2023

[Registre rejets chimiques septembre 2023](#)

[Registre rejets radioactifs septembre 2023](#)

[1er essai de batardage pour la passe à poissons](#)

Publié le 27/10/2023



Réseau Sortir du nucléaire

Le matin du samedi 14 octobre, le pont de Loire reliant Belleville-sur-Loire à Neuvy-sur-Loire a été fermé le temps d'une activité inédite de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire : un essai de batardage de la passe à poissons.

Construite avec la centrale, la passe à poissons permet à ces derniers de remonter et redescendre la Loire. Le batardage est un dispositif qui permet d'amener une quantité d'eau suffisante pour alimenter le canal d'amenée et ainsi garantir la source froide de la centrale en cas d'étiage important de la Loire (débit inférieur à 25 m³/s). Ce dispositif n'a jamais dû être mis en œuvre, mais doit être testé.

Cette opération a nécessité une lourde préparation et une importante mobilisation de la part des salariés EDF et partenaires. Elle a été réalisée en concertation avec les pouvoirs publics. La mise en place du batardeau a été menée à l'aide d'une grue et l'essai s'est révélé concluant malgré la difficulté technique de l'opération.

Chooz :

[Report des essais des sirènes d'alerte de la centrale de Chooz au mercredi 8 novembre](#)

Publié le 31/10/2023

Les essais des sirènes d'alerte de la centrale de Chooz ont lieu le premier mercredi de chaque mois afin de tester leur bon fonctionnement.

En novembre, le premier mercredi du mois tombe un jour férié. C'est pour cette raison que le test de fonctionnement de nos sirènes d'alerte est décalé ce mois-ci au mercredi suivant. Ces essais auront donc lieu le 8 novembre 2023 aux horaires habituels.

S'agissant d'un essai, il est rappelé qu'aucune action n'est demandée.

Gravelines :

[Faciliter l'accès des entreprises au futur chantier EPR2 Gravelines](#)

Publié le 24/10/2023

A l'initiative de la CCI Littoral Hauts-de-France, ce vendredi 20 octobre s'est tenue à Gravelines une conférence réunissant plus de 300 entreprises régionales et représentants des branches professionnelles. Le thème : la présentation du projet de construction de 2 unités EPR2 à Gravelines et des dispositifs d'accompagnement des entreprises pour répondre aux besoins de ce gigantesque chantier à venir. Un programme EPR2 national estimé à 51,7 milliards d'investissement, 8 000 salariés en pic pendant le chantier à Gravelines, jusqu'à 20 000 emplois directs, indirects et induits pendant les années de construction, tout ceci venant s'ajouter à l'activité de la centrale nucléaire actuelle et ses 6 unités.

Paluel :

[Report des essais mensuels des sirènes d'alerte de la centrale de Paluel](#)

Publié le 30/10/2023

Les essais des sirènes d'alerte de la centrale ont lieu le premier mercredi de chaque mois afin de tester leur bon fonctionnement. En novembre, le premier mercredi du mois tombe le 1er novembre, un jour férié. C'est pour cette raison que le test de fonctionnement de nos sirènes d'alerte est décalé ce mois-ci au mercredi suivant en accord avec la Préfecture.

Ces essais auront donc lieu le 8 novembre 2023 entre 11h55 et 12h. Sera entendu le son habituel, montant et descendant composé de trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées par un intervalle de 5 secondes. S'agissant d'un essai, il est rappelé qu'aucune action n'est demandée.

Penly :

[Report des essais des sirènes d'alerte de la centrale de Penly au mercredi 8 novembre](#)

Publié le 30/10/2023

Les essais des sirènes d'alerte de la centrale de Penly ont lieu le premier mercredi de chaque mois afin de tester leur bon fonctionnement. En novembre, le premier mercredi du mois tombe le 1er novembre,



Réseau Sortir du nucléaire

un jour férié. C'est pour cette raison que le test de fonctionnement de nos sirènes d'alerte est décalé ce mois-ci au mercredi suivant en accord avec la Préfecture.

Ces essais auront donc lieu le 8 novembre 2023 entre 11h55 et 12h. Sera entendu le son habituel, montant et descendant composé de trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées par un intervalle de 5 secondes. S'agissant d'un essai, il est rappelé qu'aucune action n'est demandée.

Les actus de l'Andra

[Cigéo est conforme aux droits des générations futures](#)

Le 27/10/2023

Le Conseil Constitutionnel confirme que l'article L.542-10-1 du code de l'environnement, qui encadre les modalités du stockage géologique profond, est conforme aux droits garantis par la Constitution. Vendredi 27 octobre, [le Conseil Constitutionnel a rendu sa décision](#) sur la Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) transmise par le Conseil d'État sur demande des associations et particuliers requérants. Cette QPC visait à interroger le Conseil Constitutionnel sur les garanties apportées par l'article L.542-10-1 du code de l'environnement, qui encadre les modalités du stockage géologique pour les déchets HA et MA-VL, quant au respect du droit des générations futures. Cette requête s'inscrivait dans le cadre du recours en annulation du décret de déclaration d'utilité public (DUP) de Cigéo introduit en septembre 2022.
(...)

Les arrêts de réacteurs non programmés et les redémarrages

CATTENOM

[Actualité de l'unité de production n°1](#)

Publié le 27/10/2023

L'unité de production n°1 de la centrale nucléaire de Cattenom produit de nouveau de l'électricité. Dans la soirée du 26 octobre 2023, les équipes de la centrale nucléaire de Cattenom ont procédé à la reconnexion de l'unité de production n°1 au réseau électrique. Elle avait été mise à l'arrêt le 30 septembre pour effectuer des contrôles et réparations sur des caissons électriques, situé en dehors de la zone nucléaire.

Les unités de production n°2 et n°4 sont en fonctionnement et alimentent le réseau électrique. L'unité de production n°3 est toujours en arrêt programmé pour maintenance annuelle depuis le 7 octobre 2023.

[Actualité de l'unité de production n°2](#)

Publié le 30/10/2023

Ce lundi 30 octobre à 8h, les équipes de la centrale nucléaire de Cattenom ont procédé à la mise à l'arrêt de l'unité de production n°2. Cet arrêt permettra de réaliser différents contrôles et interventions sur un clapet d'un système d'alimentation en vapeur situé en salle des machines (partie non nucléaire). L'unité de production n°3 est en arrêt programmé pour maintenance annuelle depuis le 7 octobre. Les unités n°1 et 4 sont en fonctionnement et alimentent le réseau électrique.

DAMPIERRE

[Actualité de l'unité de production n°4](#)

Publié le 28/10/2023

Samedi 28 octobre, à 11h32, l'unité de production n°4 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a été déconnectée au réseau électrique suite au **déclenchement automatique des mécanismes de protection de la turbine**, située hors zone contrôlée, en salle des machines. Par la suite, **les dispositifs de**



Réseau Sortir du nucléaire

protection du réacteur se sont activés, aboutissant à un arrêt automatique, conformément aux dispositifs de sûreté. Le réacteur est refroidi normalement et il n'y a aucune conséquence sur la sûreté des installations, la sécurité du personnel ni l'environnement.

Les équipes de la centrale mènent les investigations nécessaires pour déterminer les causes de cet aléa technique.

Les unités de production n°1 et 2 sont à disposition du réseau électrique. L'unité de production n°3 est à l'arrêt dans le cadre de son arrêt programmé.

CIVAUX

[Actualité de l'unité de production n°1](#)

Publié le 31/10/2023

L'unité de production n°1 de la centrale nucléaire de Civaux a été reconnectée au réseau électrique national mardi 31 octobre à 00h12.

Elle avait été arrêtée dans la soirée du 27 octobre pour réaliser différents essais.

Les deux unités de production de la centrale de Civaux sont à la disposition du réseau électrique national.

Les arrêts de réacteurs programmés et les redémarrages

CHINON

[Mise à l'arrêt programmée de l'unité de production n°3](#)

Publié le 26/10/2023

Dans la nuit du mercredi 25 au jeudi 26 octobre 2023, les équipes de la centrale nucléaire de Chinon ont procédé, en toute sûreté, à la déconnexion de l'unité de production n°3 du réseau électrique.

Cet arrêt programmé de plusieurs jours permet de réaliser des opérations de maintenance, en salle des machines, sur le groupe sécheur surchauffeur*.

Les unités de production n°2 et n°4 sont en fonctionnement et répondent aux besoins du réseau électrique.

L'unité de production n°1 est à l'arrêt pour visite décennale.

** Le groupe sécheur surchauffeur est un élément du circuit secondaire. A la sortie du corps de turbine haute pression, le groupe sécheur surchauffeur va permettre d'éliminer l'humidité et de remonter la température de la vapeur.*

GOLFECH

[Arrêt pour maintenance et renouvellement du combustible du réacteur 2](#)

ASN - Publié le 26/10/2023

Le réacteur 2 de la centrale nucléaire de Golfech a été arrêté pour maintenance et rechargement du combustible du 27 mars 2023 au 6 octobre 2023.

Les principaux chantiers réalisés à l'occasion de cet arrêt et contrôlés par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ont été les suivants :

- les opérations de déchargement et de rechargement du combustible ;
- l'intégration de modifications et la réalisation de travaux contribuant à l'amélioration de la sûreté ;
- la maintenance et le contrôle de divers matériels de robinetterie ;
- la résorption d'écarts de conformité affectant le réacteur ;

le remplacement à titre préventif de tuyauteries des circuits d'injection de sécurité à la suite de la découverte d'un phénomène de corrosion sous contrainte (CSC) pouvant affecter ces tuyauteries. Pendant cet arrêt, l'ASN a procédé à trois inspections, dont une inopinée, relatives au contrôle et à la surveillance des interventions visant au remplacement des tuyauteries du circuit d'injection de sécurité, à la maîtrise des opérations de maintenance sur les chantiers, ainsi qu'à la gestion des écarts.



Réseau Sortir du nucléaire

Douze événements significatifs pour la sûreté classés au niveau 0 de l'échelle INES ont été déclarés au cours de l'arrêt.

A l'issue de l'arrêt, l'ASN considère que les opérations de maintenance ainsi que celles de remplacement des tuyauteries du circuit d'injection de sécurité ont été globalement maîtrisées. Après examen des résultats des contrôles et des travaux effectués durant l'arrêt, l'Autorité de sûreté nucléaire a donné le 18 septembre 2023, en application de la décision n° 2014-DC-0444 du 15 juillet 2014, son accord au redémarrage du réacteur 2 de la centrale nucléaire de Golfech.

GRAVELINES

[Arrêt pour maintenance et rechargement en combustible du réacteur 5](#)

ASN - Publié le 30/10/2023

Le réacteur 5 de la centrale nucléaire de Gravelines a été arrêté pour maintenance et rechargement en combustible le 28 juillet 2023, pour atteindre à nouveau sa puissance nominale le 22 septembre 2023. Les principales activités réalisées par l'exploitant à l'occasion de cet arrêt et contrôlées par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ont été les suivantes :

- le déchargement et le rechargement du combustible ;
- les opérations de maintenance préventive et de contrôle des matériels ;
- l'intégration de demandes de l'ASN et engagements de l'exploitant ;
- la résorption d'écart de conformité affectant le réacteur ;
- le remplacement d'une canne chauffante du pressuriseur (réservoir dont la fonction est de réguler la pression du circuit primaire).

Pendant cet arrêt, l'ASN a procédé à une journée d'inspection inopinée. Cette inspection a porté notamment sur les activités de résorption des écarts de conformité, l'examen des chantiers et préparations de chantiers, l'état général des tuyauteries et organes composant la source froide et leurs supports, ainsi que le respect par EDF et ses prestataires des dispositions réglementaires relatives à la radioprotection. À la suite de ces visites, l'ASN a établi un courrier reprenant l'ensemble de ses demandes.

Un événement significatif pour la sûreté, en lien avec l'arrêt, a été déclaré à l'ASN.

Après examen par sondage des résultats de contrôle et des travaux effectués pendant l'arrêt, l'Autorité de sûreté nucléaire a donné le 8 septembre 2023, en application de la décision n° 2014DC0444 du 15 juillet 2014, son accord au redémarrage du réacteur 5 de la centrale nucléaire de Gravelines.

[L'unité de production n°3 reconnectée au réseau électrique](#)

Publié le 29/10/2023

L'unité de production n°3 a été reconnectée au réseau électrique ce jeudi 26 septembre à 16h30. Elle avait été mise à l'arrêt le 16 septembre dernier pour procéder au renouvellement d'un quart des assemblages combustible et à quelques opérations de maintenance dont, par exemple, des travaux de robinetterie, chaudronnerie et mécanique au niveau du circuit primaire.

- Les unités de production n°4, 5 et 6 sont en fonctionnement, à disposition du réseau d'électricité ;
- L'unité de production n°1 est à l'arrêt pour visite partielle ;
- L'unité de production n°2 est à l'arrêt pour sa quatrième visite décennale.

Les consultations du public en cours

[Projet de décision modifiant la décision n° 2019-DC-0670 relative au réexamen périodique de l'installation nucléaire de base 63-U exploitée par Framatome et située à Romans-sur-Isère](#)

Consultation du 24/10/2023 au 07/11/2023

Usines Framatome de fabrication de combustibles nucléaires de Romans-sur-Isère Fabrication de substances radioactives



Réseau Sortir du nucléaire

L'installation nucléaire de base (INB) 63-U, exploitée par Framatome, sur le site de Romans-sur-Isère (Drôme) fabrique des combustibles nucléaires pour les réacteurs de recherche et pour les réacteurs à eau sous pression.

A l'issue du réexamen des installations de fabrication de combustibles de recherche, l'ASN a considéré que le niveau de sûreté de la « zone uranium » (ZU) ne permettait pas une poursuite de fonctionnement à long terme et que les activités réalisées devaient être transférées dans un nouveau bâtiment, appelé « nouvelle zone uranium » (NZU). Par décision 2019-DC-0670 du 4 juin 2019, l'ASN a encadré la poursuite de fonctionnement de la « zone uranium » jusqu'à la mise en service de la « nouvelle zone uranium », alors envisagée avant le 31 décembre 2022.

Cependant, la construction et la mise en service de la « nouvelle zone uranium » ont pris un retard significatif, dû notamment à la crise de la Covid-19, ainsi qu'à des difficultés techniques rencontrées. Par conséquent, l'exploitant a demandé à l'ASN le 20 mai 2022 la modification de la prescription encadrant l'exploitation de la « zone uranium ».

L'ASN considère que la poursuite de l'exploitation de la « zone uranium » au-delà du 31 décembre 2022 est acceptable sur le plan de la sûreté et de la radioprotection sous réserve qu'elle soit **limitée au strict nécessaire**, le temps que la « nouvelle zone uranium » soit pleinement opérationnelle, et qu'elle soit **assortie d'une diminution progressive du « terme source »** (quantité de matière nucléaire) actuellement présent dans la « zone uranium ».

Par ailleurs, la même décision de l'ASN du 4 juin 2019 fixe la quantité maximale d'uranium présent dans le laboratoire L1. Cependant, le retour d'expérience d'exploitation du laboratoire L1 révèle que cette limite n'est pas adaptée et conduit à des difficultés d'exploitation susceptibles de dégrader la sûreté globale de l'installation, par exemple l'augmentation du nombre de manipulations et de transports de matières. Par conséquent, **l'exploitant a demandé à l'ASN de relever la limite maximale d'uranium présent dans le laboratoire L1.**

L'ASN considère que l'adaptation de la quantité d'uranium autorisée dans le laboratoire L1 permet d'améliorer les conditions d'exploitation sans remettre en cause, en fonctionnement normal ou accidentel, le caractère suffisant des systèmes de sécurité présents.

Compte tenu de ces éléments, l'ASN entend modifier la décision n° 2019-DC-0670 du 4 juin 2019 et soumet à consultation du public le projet de décision modificative.

Projets de décision : [Projet de décision.pdf \(PDF – 10 7.29 ko\)](#)

Documents associés à la consultation :

[Courrier Framatome - Demande de modification \(PDF - 2.95 Mo\)](#)

[Courrier Framatome - Augmentation de la limite de masse de 600 g a 1400 g d'uranium \(PDF - 250.92 ko\)](#)

[Document d'orientation et de justification préliminaire pour l'élaboration d'une décision réglementaire et la mise à jour des guides de l'ASN relatifs aux installations de stockage des déchets radioactifs](#)

Consultation du 20/10/2023 au 20/11/2023

L'objet du document soumis à la consultation du public par l'ASN est de **présenter les éléments d'orientation pour la rédaction d'une décision réglementaire et la création et mise à jour des guides de l'ASN relatifs aux installations de stockage des déchets radioactifs.**

Une des spécificités des installations de stockage de déchets radioactifs, par comparaison à d'autres installations nucléaires tels que les réacteurs de puissance ou les installations du cycle du combustible, est qu'elles doivent assurer un maintien des dispositions de sûreté pendant des périodes de temps significatives (de quelques centaines à plusieurs milliers d'années), de la manière la plus passive possible (sans intervention humaine), dans l'objectif d'isoler les déchets de l'homme et de l'environnement le temps que leur radioactivité diminue suffisamment et ne présente plus de risques. Les installations de stockage présentent ainsi des particularités inhérentes à leur nature, nécessitant un encadrement réglementaire spécifique et adapté, notamment concernant la préparation puis le déroulement des phases de surveillance et de « post-surveillance »[1] qui font suite à leur fermeture.



Réseau Sortir du nucléaire

Le parc des installations françaises de stockage de déchets radioactifs est étendu. Si certaines installations ont été ou sont en cours d'exploitation (centres de stockage de la Manche et de l'Aube), d'autres sont à l'état de projet. En effet, **10 % du volume des déchets radioactifs produits à ce jour en France, contenant plus de 99 % de la radioactivité totale des déchets, ne disposent pas de solutions définitives de gestion.** C'est notamment le cas pour les déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue, dont le stockage est l'objet du projet Cigéo, et pour les déchets de faible activité à vie longue, dont le stockage est l'objet d'un projet d'installation sur le site de Vendevre-Soulaines (Aube).

Par ailleurs, **l'annonce d'un programme de construction de nouveaux réacteurs nucléaires** dans les prochaines décennies, **ainsi que le développement potentiel de nouveaux types de réacteurs** (petits réacteurs modulaires notamment), **ouvre la question des modalités de gestion des déchets qui seront produits par ces installations** : adéquation des installations de stockage existantes ou en projet, besoin de développement de nouvelles installations.

Dans ce contexte, **il est apparu nécessaire à l'ASN de compléter et préciser le corpus réglementaire existant relatif aux installations de stockage des déchets radioactifs par la rédaction d'une décision spécifique et la création ou la mise à jour des guides associés.** Les travaux proposés permettront également la prise en compte des standards internationaux les plus récents en la matière.

L'ASN consultera le public, dans un second temps, sur le projet de décision et les projets de guide.

[Document d'orientation et de justification \(PDF - 619.65 ko\)](#)

Les dernières lettres de suites d'inspection publiées

Inspection du 20/10/2023

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP2-800) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Gestion des écarts sur le site d'Orano La Hague](#)
[INSSN-CAE-2023-0095.pdf \(PDF - 142.70 Ko\)](#)

Inspection du 19/10/2023

Centrale nucléaire du Blayais Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Inspection réactive suite au déclenchement du plan d'urgence interne suite à la détection d'un incendie en salle des machines du réacteur 1.](#)
[INSSN-BDX-2023-0939.pdf \(PDF - 214.23 Ko\)](#)

Inspection du 18/10/2023

Rapsodie Réacteur de recherche - CEA

[Prélèvements d'eau et rejets d'effluents](#)
[INSSN-MRS-2023-0607.pdf \(PDF - 394.32 Ko\)](#)

Inspection du 18/10/2023

Services centraux d'EDF Direction - EDF

[Fourniture de produits ou composants par ENUSA](#)
[INSSN-DCN-2023-0893.pdf \(PDF - 247.35 Ko\)](#)

Inspection du 17/10/2023

Atalante Laboratoire de recherche et de développement et étude de production des actinides - CEA

[Criticité](#)
[INSSN-MRS-2023-0585.pdf \(PDF - 421.83 Ko\)](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Inspection du 17/10/2023

Usine de fabrication de combustibles nucléaires (MELOX) Fabrication de substances radioactives - Orano Cycle

[Maîtrise des réactions nucléaires en chaîne](#)
[INSSN-MRS-2023-0575.pdf \(PDF - 340.99 Ko \)](#)

Inspection du 17/10/2023

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP2-800) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Qualification des équipements et matériels relatifs au bâtiment NCPF de l'atelier R2](#)
[INSSN-CAE-2023-0137.pdf \(PDF - 371.85 Ko \)](#)

Inspection du 12/10/2023

Centrale nucléaire de Cruas-Meysses Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Gestion des écarts de conformité](#)
[INSSN-LYO-2023-0421.pdf \(PDF - 492.84 Ko \)](#)

Inspection du 11/10/2023

Centrale nucléaire de Penly Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Inspection sur le thème des essais](#)
[INSSN-CAE-2023-0204.pdf \(PDF - 163.58 Ko \)](#)

Inspection du 10/10/2023

Laboratoire d'études et de fabrication expérimentales de combustible nucléaire (LEFCA) Fabrication de substances radioactives - CEA

[Inspection générale](#)
[INSSN-MRS-2023-0635.pdf \(PDF - 257.35 Ko \)](#)

Inspection du 05/10/2023

Centrale nucléaire du Blayais Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Inspection de chantiers pendant la visite décennale du réacteur 2](#)
[INSSN-BDX-2023-0929.pdf \(PDF - 191.47 Ko \)](#)

Inspection du 04/10/2023

Atalante Laboratoire de recherche et de développement et étude de production des actinides - CEA

[Suivi en service des équipements sous pression \(ESP\)](#)
[INSSN-MRS-2023-0586.pdf \(PDF - 393.05 Ko \)](#)

Inspection du 03/10/2023

Centraco Traitement de déchets et effluents radioactifs - Socodei

[Suivi des équipements sous pression](#)
[INSSN-MRS-2023-0592.pdf \(PDF - 385.94 Ko \)](#)

Inspection du 03/10/2023

Grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL) Accélérateur de particules - G.I.E. Ganil

[Inspection sur le thème « Inspection générale »](#)
[INSSN-CAE-2023-0085.pdf \(PDF - 155.38 Ko \)](#)

Inspection du 03/10/2023

Usine de fabrication de combustibles nucléaires (MELOX) Fabrication de substances radioactives - Orano Cycle



Réseau Sortir du nucléaire

[Organisation et moyens de crise](#)

[INSSN-MRS-2023-0578.pdf \(PDF - 295.24 Ko\)](#)

Inspection du 03/10/2023

Centrale nucléaire de Civaux Réacteurs de 1450 MWe - EDF

[Conduite normale - gestion des condamnations administratives](#)

[INSSN-BDX-2023-0046.pdf \(PDF - 152.41 Ko\)](#)

Inspection du 29/09/2023

Installation d'assainissement et de récupération de l'uranium (IARU) Usine - Orano Cycle

[Inspection générale -Laverie](#)

[INSSN-LYO-2023-0908.pdf \(PDF - 242.66 Ko\)](#)

Inspection du 29/09/2023

International

[Contrôle de la fabrication des équipements sous pression nucléaires \(ESPN\)](#)

[INSNP-DEP-2023-0257.pdf \(PDF - 395.41 Ko\)](#)

Inspection du 28/09/2023

Centrale nucléaire de Fessenheim Réacteurs en attente de démantèlement - EDF

[Inspection générale](#)

[INSSN-STR-2023-0815.pdf \(PDF - 252.14 Ko\)](#)

Inspection du 28/09/2023

Usines Orano Chimie Enrichissement de fluoration de l'uranium Transformation de substances radioactives - Comurhex

[Gestion des déchets](#)

[INSSN-LYO-2023-0486.pdf \(PDF - 301.98 Ko\)](#)

Inspection du 28/09/2023

Installation d'assainissement et de récupération de l'uranium (IARU) Usine - Orano Cycle

[Gestion des déchets.](#)

[INSSN-LYO-2023-0513.pdf \(PDF - 262.56 Ko\)](#)

Inspection du 28/09/2023 au 04/10/2023

Services centraux Framatome

[Contrôle de la fabrication des équipements sous pression nucléaires \(ESPN\)](#)

[INSNP-DEP-2023-0242.pdf \(PDF - 392.93 Ko\)](#)

Inspection du 27/09/2023

Agate Conditionnement et entreposage de substances radioactives - CEA

Atelier de technologie plutonium (ATPu) Fabrication ou transformation de substances radioactives - CEA

Ateliers de traitement de l'uranium enrichi (ATUE) Fabrication de substances radioactives - CEA

Cabri Réacteur de recherche - CEA

Cedra Conditionnement et entreposage de substances radioactives - CEA

Chicade Laboratoire de recherche et développement - CEA

Eole Réacteur de recherche - CEA

Laboratoire d'études et de fabrication expérimentales de combustible nucléaire (LEFCA) Fabrication de substances radioactives - CEA

Laboratoire de purification chimique (LPC) Transformation de substances radioactives - CEA



Réseau Sortir du nucléaire

Leca et Star Utilisation de substances radioactives - CEA
Magasin central des matières fissiles (MCMF) Dépôt de substances radioactives - CEA
Magenta Réception et expédition de matières nucléaires - CEA
Masurca Réacteur de recherche - CEA
Minerve Réacteur de recherche - CEA
Parc d'entreposage des déchets radioactifs Stockage de substances radioactives - CEA
Phébus Réacteur expérimental - CEA
Pégase et Cascad Stockage de substance radioactives - CEA
Rapsodie Réacteur de recherche - CEA
Réacteur Jules Horowitz Réacteur de recherche - CEA
Stations de traitement STD et STE Transformation de substances radioactives - CEA

[Maintenance](#)

[INSSN-MRS-2023-0603.pdf \(PDF - 321.71 Ko \)](#)

Inspection du 26/09/2023 au 27/09/2023

Centrale nucléaire du Tricastin Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Radioprotection](#)

[INSSN-LYO-2023-0453.pdf \(PDF - 663.61 Ko \)](#)

Inspection du 26/09/2023

Centrale nucléaire de Gravelines Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Facteurs organisationnels et humain \(FOH\) et Plan rigueur](#)

[INSSN-LIL-2023-0337.pdf \(PDF - 155.96 Ko \)](#)

méconnaissance des compétences des CFH (consultants facteurs humains) et de leur potentielle plus-value

*(...) manque de sollicitation des CFH pour des analyses de situations de travail et des analyses d'impact
l'organisation FOH du site est rendue peu lisible par une note d'organisation obsolète
plan d'actions "rigueur", mis en place en 2021, à votre initiative, suite au constat de la dégradation de
certains indicateurs exploitation et sureté du site*

Inspection du 08/09/2023 au 12/10/2023

Centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Diagnostic corrosion sous contrainte arrêt SLB1](#)

[INSSN-OLS-2023-0764.pdf \(PDF - 295.65 Ko \)](#)

Inspection du 31/08/2023

Zone de gestion des effluents liquides Transformation de substances radioactives - CEA

[Travaux de vidange de la cuve 40/4](#)

[INSSN-OLS-2023-0796.pdf \(PDF - 293.87 Ko \)](#)

Inspection du 10/08/2023

Centrale nucléaire de Gravelines Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Inspection de chantiers durant l'arrêt pour simple rechargement du réacteur 5](#)

[INSSN-LIL-2023-0373.pdf \(PDF - 197.24 Ko \)](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Les décisions de l'ASN

[Décision no CODEP-DRC-2023-054262](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 20 octobre 2023 autorisant la modification notable de l'INB n°116, dénommée « usine UP3-A », de l'établissement de La Hague, relative au raccordement des réseaux de ventilation de l'atelier « E/ECC » aux réseaux de ventilation de l'atelier « ECC »

[Décision n° CODEP-OLS-2023-056911](#) du Président de l'ASN du 20 octobre 2023 autorisant la modification notable des modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 29 (UPRA)

[Décision no CODEP-MRS-2023-054314](#) du Président de l'ASN du 13 octobre 2023 portant autorisation d'exercer une activité nucléaire à finalité médicale délivrée au HI Sainte Anne pour son service de médecine nucléaire.

[Décision no CODEP-MRS-2023-056170](#) du Président de l'ASN du 18 octobre 2023 autorisant la modification de manière notable des éléments ayant conduit à l'autorisation de création de l'installation Pégase-CASCAD (INB n° 22)

[Décision no CODEP-MRS-2023-056996](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 20 octobre 2023 autorisant la modification de manière notable des modalités d'exploitation autorisées de MASURCA (INB no 39)

[Décision n° CODEP-BDX-2023-050574](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 octobre 2023 autorisant EDF à modifier de manière notable les modalités d'exploitation autorisées des réacteurs n° 1 et 2 de la centrale nucléaire du Blayais (INB n° 86)

[Décision n° CODEP-LYO-2023-058299](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 octobre 2023 autorisant Électricité de France (EDF) à modifier temporairement les règles générales d'exploitation du réacteur 4 de la centrale nucléaire de Cruas-Meysse (INB n° 112).

[Décision n° CODEP-DCN-2023-058254](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 27 octobre 2023 autorisant Electricité de France à modifier de manière notable les modalités d'exploitation autorisées du réacteur n° 1 de la centrale nucléaire du Tricastin (INB 87)

[Décision n° CODEP-CAE-2023-059376](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 octobre 2023 autorisant la modification notable des modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n°113

[Décision n° 2023-DC-769](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 10 octobre 2023 donnant l'accord aux opérations de reprise et de conditionnement des déchets et d'assainissement de la zone à production possible de déchets nucléaires du Parc aux Ajoncs (ouvrage 700-7) de l'installation nucléaire de base n° 38, située sur le site de La Hague

Les avis de l'ASN

[Avis n° 2023-AV-0429](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 10 octobre 2023 **relatif à la part de la subvention de l'État à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) consacrée au financement de l'appui technique apporté à l'ASN;**



Réseau Sortir du nucléaire

[Avis n° 2023-AV-0429 de l'ASN du 10 octobre 2023.pdf \(PDF - 93.00 Ko\)](#)

(...) Considérant le **besoin d'un socle robuste d'expertises liées au parc nucléaire en exploitation, couplé à l'expertise nécessaire pour l'instruction de nouveaux sujets à forts enjeux** mentionnés dans ses avis du 10 mai 2022 et du 22 juin 2023 susvisés,

Rend l'avis suivant :

L'ASN note positivement l'augmentation du budget consacré à l'appui technique apporté par l'IRSN à l'ASN pour un montant s'élevant à 86,55 M€ (dont 45,12 M€ au titre de la subvention pour charges de service public) dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2024.

Toutefois, l'ASN n'ayant pas été associée aux travaux budgétaires relatifs aux crédits d'expertise inscrits sur le programme 190, elle n'est pas en mesure d'apprécier si cette augmentation est suffisante au regard de la charge de travail et du besoin de renforcement de l'attractivité de l'expertise.

[Avis n° 2022-AV-0411](#) de l'ASN du 25 octobre 2022 **sur les projets d'arrêté relatifs à la sécurité des matières nucléaires**, pris en application du décret n°2021-713 du 3 juin 2021 pris pour adapter le chapitre III du titre III du livre III de la partie 1 du code de la défense.